

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2021-3

Objet : portant délégation de compétence et de signature pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2021 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Calvados,

Considérant que la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau doit être représentée au sein de la CDAC du Calvados en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Président,

ARRÊTE

Article I. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ANDREU SABATER, Président de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, délégation de compétence et de signature est donnée à M. Lucien BAZIN, 11^{ème} vice-Président, afin de représenter M. le Président en CDAC du Calvados.

Article II. Ordre de priorité en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Président et du 11^{ème} vice-Président : M. Jean TURMEL, 8^{ème} vice-Président, ou M. Frédéric BROGNIART, 4^{ème} vice-Président, sera habilité à représenter M. le Président en CDAC du Calvados.

Article III. La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. le Président, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article IV. Cet arrêté prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil communautaire élu le 9 juillet 2020. Il pourra y être mis fin à tout moment dans les mêmes formes.

Article V. Monsieur le Président et Madame la Directrice de la Communauté de Communes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la Sous-Préfecture de Vire Normandie et à la Préfecture de la Région Normandie, Préfet du Calvados.

Reçu notification du présent arrêté

Le : 12/11/21

Le 11^{ème} vice-Président,
M. Lucien BAZIN

Fait à Vire Normandie

Le 9 avril 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

